



Mobilisons-nous contre le dépeçage En marche

A la DGFIP, après les -2 130 de 2019 (-163 à Paris), les destructions d'emplois supplémentaires d'ici 2022 pourraient être, selon la presse, de l'ordre de 18 000 à 25 000.

Qui, aujourd'hui, peut être sûr-e d'avoir demain un poste, une affectation, avec des conditions de travail décentes ? Et pour exercer quelle mission ?

Le démembrement de la DGFIP est engagé :

- mise en place d'agences comptables avec détachement d'office des agent-es des trésoreries, pendant trois ans,
- instauration d'une agence du recouvrement fiscal et social,
- le rapport CAP 22 évoque une agence du contrôle,
- transfert de la mission topographique à l'IGN,
- ouverture du fichier hypothécaire aux notaires,
- maisons de services au public à la place de nos accueils,
- le tout numérique plutôt que l'accueil physique,
- travail à distance, co-working etc.

Le projet Darmanin-Parent avec la « déconcentration de proximité » (ou « géographie revisitée ») va exploser les structures et supprimer davantage d'implantations. Le Directeur général veut imposer une véritable omerta sur le sujet ! Pour autant, certains directeurs ont livré leur feuille de route.

Pour exemple, le DDFIP de Vendée a dévoilé son projet triennal : suppression de 100 emplois en 3 ans, maintien d'1 seul SPF, 2 SIE, 2 SIP, suppression des 22 trésoreries pour ne garder que 3 « back-office », création de 2 ou 3

agences comptables . Un pôle unique de contrôle fiscal est envisagé, le devenir du PRS est incertain.

Autre exemple, le DDFIP du Cher a annoncé son intention de fermer les accueils, 13 trésoreries et de regrouper la BCR avec le PCE. ne resteraient que 3 SIE, 1 ou 2 SIP, 1 SPF. Le PRS serait sur la sellette.

Comme on peut le constater, les projets sont bien avancés. A Paris, le directeur a confirmé que les SPF seront délocalisés en province (à Montargis ? Le Directeur régional refuse de répondre). Sur les autres plans, il garde obstinément le silence.

Le corollaire des restructurations est la suppression des RAN (résidences d'affection nationales) et la mobilité forcée pour les accompagner ; mais aussi la rémunération au mérite, dès janvier 2020, avec le RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction de sujétion, d'expertise et d'engagement professionnel).

Face à ces attaques sans précédent, de très nombreux départements se mobilisent. Les agent-es de Haute-Garonne sont en grève depuis le 28 janvier. Ils et elles ont raison ! Leurs revendications sont les nôtres !

D'ores et déjà, nous serons en grève, dans un cadre unitaire, le 14 mars à la DGFIP et le 19 mars dans une mobilisation public-privé.

L'heure est à la grève et au blocage de toute la DGFIP pour le retrait du plan Darmanin-Parent !

Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

Une bombe contre le statut général des fonctionnaires !

Le 13 février le secrétaire à la Fonction publique a présenté, aux fédérations des fonctionnaires, un projet de loi, totalement inspiré des ordonnances Macron contre le Code du Travail, tendant à liquider le statut général des fonctionnaires. Ce projet de loi sera présenté au conseil des ministres le 27 mars pour un vote au Parlement, en procédure accélérée, en juin.

Pour exemple, quelques mesures ...

1. rupture conventionnelle pour les fonctionnaires ;
2. détachements d'office des fonctionnaires vers les entreprises privées qui reprendraient des missions de service public ;
3. détachements d'office vers les autres versants de la fonction publique (territoriale ou hospitalière) avec, par exemple pour la DGFIP, la mise en place des agences comptables ;
4. doublement des primes de mobilité,
5. suppression des CT (comités techniques) et des CHS-CT (comité hygiène , sécurité et conditions de travail) avec l'instauration des CSA (conseil sociaux d'administration) avec une réduction drastique du nombre d'élus du personnel,
6. suppression du rôle décisionnaire des CAP (commissions administratives paritaires) en matière de mutation et de promotion ; ce sera l'autorité compétente seule qui décidera !

... Agissons avant qu'il ne soit trop tard !

Bougez avec LA POSTE

Lors du CTL du 21 février, la direction a étendu le dispositif de caisses sans numéraire pour le porter de 2 à 6 sites. Cette mesure n'a qu'un objectif :



éloigner l'usager-e des guichets de la DGFIP.

Une fois de plus, les populations socialement les plus fragiles, qui parfois n'ont pas d'autre moyen de paiements, seront les victimes de ce nouveau recul du service public.

Après avoir limité le montant des paiements en espèces à 300 euros, le directeur a confirmé que l'objectif est d'arriver au « zéro cash » y compris pour nos partenaires institutionnels (régies de la ville de Paris, ...).

La CGT Finances Publiques réaffirme son attachement à un service public de proximité et de pleine compétence. Elle s'oppose fermement à l'externalisation, voire à la privatisation, de l'encaissement des espèces vers la Poste et/ou les buralistes.

Paris c'est fini !

Les services de publicité foncière (SPF) de Paris vont fusionner pour passer de 12 à 2. Cela répond à la demande de la DG pour constituer des services dotés d'une taille critique suffisante.



Suffisante pour quoi ? Pour répondre au cahier des charges de la note DG « Bâtir un nouveau réseau » du 10 décembre 2018 qui demande aux directeurs locaux de regrouper des services dans la limite de 50 ETP et de resserrer les SPF.

Dans le même temps, est mis en place un dispositif permettant l'accès des notaires au fichier immobilier. La mise à disposition des notaires d'une base miroir du fichier immobilier, permet de leur transférer des millions de demandes de renseignements annuelles.

C'est encore amputer une mission de service public au profit d'acteurs privés et de limiter l'activité des SPF sur la tenue du fichier immobilier.

Pour la CGT, ce dispositif et la fusion des SPF n'ont qu'un seul but : supprimer des emplois et délocaliser les SPF.

Géographie revisitée : la fin de la DGFIP !

Lors du Comité Technique de Réseau du 22 janvier dernier, le directeur général a présenté une véritable révolution de notre réseau. Il s'agit aussi bien de déconcentrer les grandes métropoles que les préfectures de départements plus petits (discours du 11 juillet 2018, devant 600 cadres du ministère de l'action et des comptes publics, le ministre Gérard DARMANIN a décliné pour la DGFIP les orientations de CAP 22). En ce sens, tout le monde est potentiellement concerné.

Pour ce faire, le DG souhaite donner une feuille de route jusqu'à la fin du quinquennat. Il prendra l'attache des préfets et des élus locaux.

Les directions locales de la DGFIP sont invitées à réfléchir à ce sujet, mais sans rien communiquer aux agent-es. Ensuite, leurs projets seront étudiés nationalement.

Exit le réseau actuel ! Très concrètement, l'organisation de la DGFIP telle qu'elle est aujourd'hui va exploser.



Un réseau de proximité construit sur tout le territoire et adapté à la démographie et aux tissus sociaux économiques, ne serait plus le socle de l'organisation des services de la DGFIP. Ce serait la fin de l'égalité d'accès des citoyen-nes au service public.

Pour les agent-es, ce sera le choc : mobilité forcée, mutation ou détachement d'office, reconversion professionnelle et salaire au mérite.

La mise en œuvre de ce plan se fera d'ici 2022. Mais c'est dès le mois de mars 2019

que la DG signera un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec la direction du Budget.

Ce sont des suppressions d'emplois continues et massives qui sont ainsi programmées.

Pour la CGT, la présence de la DGFIP doit être partout une réalité et la reconquête des territoires une priorité.

La CGT exige le retrait du plan Darmanin de destruction de notre administration.

SPL et trésoreries hospitalières en voie de disparition

Lors d'un groupe de travail national le 28 janvier 2019, la Direction générale a présenté le projet d'extension des agences comptables aux collectivités territoriales et établissements publics de santé figurant dans le projet de loi de finances 2019.

Comme le prévoit son article 243, les agent-es de la DGFIP exerçant dans le secteur public local seront détaché-es d'office (en quel nombre, sur quels critères, pas de réponse de la DG).

Un tel choix serait lourd de conséquences. Les collègues concerné-es seraient bloqué-es 3 ans en détachement et leur rémunération pourrait baisser s'ils et elles devaient rester sur ces emplois plus de 4 ans (durée maximum de prise en charge du différentiel de paye par la DGFIP).

Leurs congés et organisation du temps de travail seraient soumis aux conditions fixées par l'ordonnateur. A l'issue de ce détachement d'office, les agent-es n'au-

raient que 2 options : soit une réintégration (dans quelles conditions ???), soit un renouvellement du détachement avec intégration dans les effectifs de la collectivité ou établissement hospitalier au bout de 5 années.



Le DRFiP veut se montrer rassurant en répétant qu'aucune collectivité gérée par le pôle SPL ne s'est portée candidate...pour 2020, élection municipale oblige, mais sans aucune garantie pour la suite. D'ailleurs, les agences comptables ainsi mises en place feront l'objet d'un rapport d'évaluation remis au parlement d'ici le 1er juillet 2022.

Pour la CGT, ce dispositif participe du démembrement de notre administration. Il met fin à la séparation ordonnateur/ comptable, garde fou indispensable contre de potentielles dérives dans l'utilisation des deniers publics.

